

« Une évaluation réaliste de l'évolution financière de la SERV n'est possible qu'à long terme. »



Peter Gisler (Directeur) et Thomas Daum (Président du conseil d'administration)

« Nous constatons une hausse du nombre de transactions qui dépassent une valeur contractuelle de CHF 300 mio. »

La SERV clôture l'exercice 2018 par un résultat d'entreprise légèrement positif, et ce malgré des recettes de primes ayant atteint des records. Comment expliquez-vous ce résultat ?

[Thomas Daum] Les comptes de 2018 montrent combien le résultat d'entreprise annuel de la SERV est dépendant des aléas périodiques. Grâce à certaines opérations volumineuses qui n'ont pas lieu chaque année, nous avons pu réaliser des recettes de primes très élevées. Et à l'inverse, il y a également eu un cumul extraordinaire des frais occasionnés d'éléments de sinistres. Une évaluation réaliste de l'évolution financière de la SERV n'est donc possible que sur le long terme.

[Peter Gisler] Le calcul d'autofinancement repose également sur une perspective à long terme. Ce dernier est également positif en 2018, malgré les charges des sinistres élevées. Le total des charges des sinistres s'élève à CHF 104,5 mio., ce qui représente la deuxième valeur la plus élevée après 2011. Ce montant élevé a été réalisé suite à des sinistres sortis des comptes qui figuraient jusqu'alors dans la comptabilité, à des réévaluations des

charges des sinistres et à des provisions pour sinistres imminents et déclarés. Ces provisions concernent notamment les transactions dans les Emirats arabes unis et en Turquie.

En décembre 2018, le Conseil fédéral a relevé le plafond d'engagement à CHF 16 mia. En 2016, ce dernier avait déjà été relevé de CHF 2 mia. à CHF 14 mia. Pourquoi ce nouveau relèvement était-il nécessaire ?

[D] Avec le plafond d'engagement, le Conseil fédéral définit le montant maximal des engagements de l'assurance de la SERV et, ainsi, le risque résiduel maximal de la Confédération issu de nos activités d'assurance. Fin septembre, les CHF 14 mia. étaient épuisés à 85 pour cent, et nos grands clients ont annoncé pour 2019 des transactions possibles de plus de CHF 2,5 mia. Pour garantir notre disponibilité pour les exportateurs, nous avons demandé une augmentation à CHF 16 mia., ce qui a heureusement été rapidement approuvé par le Conseil fédéral. Au vu de notre dotation en capital, cette augmentation est également bien justifiée.

[G] Nous observons notamment une augmentation des transactions dépassant un montant contractuel de CHF 300 mio. dans le secteur ferroviaire et de l'énergie ainsi qu'en ingénierie. Il y a notamment eu le projet de construction d'une centrale combinée à gaz au Brésil. Nous parlons ici d'une somme de couverture de CHF 1 mia. au moment de l'émission de la police. Avec l'augmentation du plafond d'engagement, nous restons en mesure d'agir même pour accompagner ce genre de transaction de grande envergure.

Si la SERV assure de plus en plus de transactions, reste-t-il encore suffisamment de marges de manœuvre pour les besoins des PME ?

[D] Le soutien des PME est un objectif important de la SERV. Cela se vérifie par le fait qu'en termes de nombre d'affaires, les assurances pour les PME représentent près de 70 pour cent des transactions de la SERV. L'exposition correspondante n'atteint en revanche même pas 25 pour cent de notre exposition totale. Cette structure déséquilibrée du portefeuille et la forte volatilité des grandes transactions rendent la gestion de l'activité d'assurance très éprouvante. Dans ce contexte, le plafond d'engagement relevé crée également une marge de manœuvre pour les besoins des PME.

[G] L'importance que nous attachons à notre mandat d'encouragement des PME s'illustre par l'exemple des produits Assurance de crédit de fabrication et garanties de « Bonds ». Tous deux sont des instruments importants en cas d'insuffisance de liquidités, dont profitent essentiellement les PME. Ces produits permettent souvent une opération d'exportation. Leur demande a constamment augmenté au cours des années et ils constituent aujourd'hui une partie indispensable du mix de produits de la SERV.

Les structures des opérations d'exportation changent constamment, tant du point de vue de la création de valeur que du financement. La SERV parvient-elle à suivre cette modification structurelle ? Dispose-t-elle d'une marge de manœuvre suffisante et reçoit-elle souvent des instructions de la part de la Confédération ?

[G] Une tendance qui dure depuis longtemps : les exportateurs suisses produisent leurs composantes ou des parties de leurs installations à des coûts moins élevés à l'étranger ou les achètent à des fournisseurs étrangers pour maintenir leur compétitivité. Comme l'expérience le montre, les exportateurs réussissent, grâce à une structure d'approvisionnement ciblée adaptée, à conserver des emplois très qualifiés et à forte valeur ajoutée pour la fabrication des composants clés dans la recherche et le développement, dans la gestion de projets et dans les sciences de

l'ingénierie en Suisse. La SERV tient compte de tous ces facteurs lorsqu'il s'agit d'examiner les critères d'éligibilité à un encouragement d'une affaire à assurer. Nous utilisons de manière flexible la marge de manœuvre donnée par le législateur dans l'intérêt de l'économie d'exportation suisse.

[D] Le cadre opérationnel de la SERV est défini par la loi et son ordonnance ainsi que par les objectifs quadriennaux fixés par le Conseil fédéral. Les principaux éléments sont le mandat d'encouragement, les conditions financières du plafond d'engagement et de l'autofinancement ainsi que la prise en compte des principes de politique extérieure. Le Conseil fédéral ne peut donner des directives à la SERV que pour les « affaires d'une portée particulière », ce qui n'est pour l'instant arrivé qu'une seule fois. Nous jouissons donc d'une grande autonomie.

Vous avez mentionné le respect des principes de politique extérieure de la Confédération. Qu'est-ce que cela signifie et comment la SERV respecte-t-elle cette obligation ?

[D] La SERV doit vérifier la concordance des propositions d'assurance avec les exigences de la protection de l'environnement, des droits de l'homme, des droits sociaux et de la lutte contre la corruption. Elle tient compte notamment des directives de l'OCDE ainsi que des normes de la Banque mondiale et d'autres institutions ou conventions internationales qui engagent la Suisse. Le conseil d'administration attache une grande importance à ces aspects.

[G] La vérification des affaires fait partie intégrale du processus de propositions pour chaque affaire. La complexité croissante des projets est également présente pour le thème de la durabilité. Nous avons donc renforcé ce domaine en personnel. La SERV travaille avec l'exportateur, la banque, l'acheteur et souvent aussi avec d'autres agences étatiques de crédit à l'exportation pour avoir un aperçu le plus complet possible des risques de durabilité. Lorsque cela est nécessaire, elle impose des conditions pour garantir l'application de normes internationales de durabilité. Des consultants spécialisés sont chargés de les surveiller. A des fins de transparence, la SERV publie sur son site Web toutes les transactions de grande envergure qu'elle soutient. Pour les affaires particulièrement sensibles, nous examinons aussi en détail les rapports avant la décision. Afin d'améliorer constamment ses processus et d'échanger sur ses activités, la SERV dialogue depuis des années avec des organisations non gouvernementales intéressées.

Viviane Gnuan (Communications Manager) a discuté avec Thomas Daum et Peter Gisler.

« Le soutien des PME est un objectif important de la SERV. Cela se vérifie par le fait qu'en termes de nombre d'affaires, les assurances pour les PME représentent près de 70 pour cent des transactions de la SERV. »